

Rapport du Président

Séance Publique du
vendredi 18 mars 2016

6^{ème} **Commission**
N° CG-2016-2-6-3

Service instructeur

DIAT - Service de l'économie, du tourisme et de la montagne

Service consulté

POLITIQUE EN FAVEUR DE LA MONTAGNE

Résumé : A l'issue de treize années de politique d'aménagement des stations de montagne, le Département a souhaité engager une réflexion stratégique sur l'avenir des syndicats mixtes pour adapter les moyens de pilotage aux enjeux futurs de l'aménagement et de la gestion des sites de loisirs de montagne.

Sur la base de l'étude confiée au Cabinet SCET, de nouvelles orientations politiques seront arrêtées en 2016 pour mettre en place un nouveau modèle économique et une gouvernance qui permettront d'accompagner l'évolution des sites dans le cadre d'une optimisation de l'utilisation des deniers publics.

Le budget en faveur de la montagne exprime le maintien de notre effort et mobilise 2 811 093 € de crédits de paiement en investissement et 789 740 € de crédits de paiement en fonctionnement.

La politique départementale en faveur des stations de montagne été-hiver s'est toujours inscrite dans une politique volontariste de développement et de restructuration d'aménagement et de gestion des sites de loisirs de montagne en lien avec les axes de développement prévus par la Convention Interrégionale du Massif des Vosges et la Charte du Parc du Ballon des Vosges.

Lors de l'adoption des principes fondateurs de cette politique en 2001, le Département a décidé de retenir quatre sites reconnus d'intérêt départemental :

- le Lac Blanc (Syndicat Mixte d'aménagement du site du Lac Blanc)
- le Schnepfenried (Syndicat Mixte d'aménagement des stations de la Vallée de Munster Hautes-Vosges)
- le Markstein (Syndicat Mixte d'aménagement du Markstein/Grand Ballon)
- le Ballon d'Alsace (Syndicat Mixte Interdépartemental du Ballon d'Alsace).

En parallèle, sept sites ont été déclarés d'intérêt local : Gaschney et Tanet (Syndicat Mixte d'aménagement des stations de la Vallée de Munster Hautes-Vosges), Grand Ballon (Syndicat Mixte d'aménagement du Markstein/Grand Ballon), Schlumpf (Commune de Dolleren), Frenzt (Commune de Kruth), Bagenelles (Communauté de Communes du Val d'Argent) et Thanner-Hubel (Communauté de Communes de Thann-Cernay).

Après plusieurs années d'investissement et compte tenu du contexte environnemental, climatique et économique, le Département a décidé d'engager une réflexion stratégique sur l'avenir des sites de montagne pour redéfinir la politique touristique dans une vision élargie au Massif des Vosges en lien notamment avec le Contrat de Destination, avec notamment des activités 4 saisons, une logique commune des stations/vallées et des thématiques développées autour du bien-être et de l'itinérance.

Le Département a confié une étude au Cabinet SCET qui a mis en exergue trois constats de fond :

- déficience de la chaîne de valeur : les investissements réalisés n'ont pas atteint les objectifs d'équilibre économique,
- interrogations sur le rôle du Département : participation aux instances de gouvernance, poids des quotités de financement de certains investissements,
- absence de cohésion des stratégies des différents acteurs dans l'espace géographique.

Ce Cabinet préconise une couverture de la chaîne de valeur comportant la mise en place d'une stratégie, une promotion des sites, la définition d'équipements adaptés aux activités définies dans le cadre d'un modèle économique équilibré et une exploitation optimisée, avec une politique commerciale permettant d'améliorer l'offre globale touristique.

L'année 2016 permettra au Département de définir de nouvelles orientations politiques en faveur de la montagne dans le cadre d'une stratégie partagée entre tous les acteurs.

L'objectif étant de proposer un nouveau modèle économique et une nouvelle forme de gouvernance et d'organisation pour accompagner l'évolution des sites dans le cadre d'une optimisation de l'utilisation des deniers public, d'une maîtrise budgétaire de nos engagements et d'une adaptation aux enjeux futurs de ces équipements dans la perspective d'une offre touristique hivernale et estivale.

Pour 2016, le budget primitif de cette politique se décline par des aides à l'investissement et au fonctionnement et est résumé dans le tableau suivant :

Programmes	CP 2016 (€)				TOTAL CP (€)
	Investissement		Fonctionnement		
	sur AP anciennes	subventions nouvelles - AP CTV	AE CTV	Hors AE	
F243	453 461				453 461
F244	2 269 632	88 000			2 357 632
F744				40 740	40 740
F844			749 000		749 000
TOTAUX	2 723 093	88 000	749 000	40 740	3 600 833
	2 811 093		789 740		

I. L'AIDE A L'INVESTISSEMENT EN FAVEUR DE LA MONTAGNE

Les opérations d'investissement relevant de la politique montagne sont gérées grâce à deux programmes :

- le programme F243, correspondant aux crédits contractualisés dans le cadre de la Convention Interrégionale du Massif des Vosges (CIMV) 2007-2014,
- le programme F244, correspondant aux crédits classiques du programme montagne.

A. Opérations en cours

Les opérations actuellement engagées sont détaillées dans les tableaux ci-dessous et nécessitent l'inscription d'un crédit de paiement de 2 723 093 € pour 2016 :

Sites – Opérations (F243)	Engagés (€)	A financer en 2016 (€)	OBSERVATIONS
Réaménagement du Col de la Schlucht	1 000 000	133 800	Le plan de financement actuel prévoit un phasage sur 5 ans. Reste à financer après 2016 : 866 200 €
<i>SOUS/TOTAL</i>	<i>1 000 000</i>	<i>133 800</i>	
SYNDICAT MIXTE DE LA VALLEE DE MUNSTER			Plus d'encours au-delà de 2016
SCHNEPPFENRIED - Aménagement du site nordique des 3 Fours	32 400	32 400	
SCHNEPPFENRIED – Aménagement front de neige abords Panoramic	45 000	45 000	
<i>SOUS/TOTAL</i>	<i>77 400</i>	<i>77 400</i>	
SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DU LAC BLANC			
Etude signalétique 1 ^{ère} tranche	24 300	9 963	
Développement VTT XC enduro	66 150	42 059	
Création d'une identité visuelle	27 090	7 857	
<i>SOUS/TOTAL</i>	<i>117 540</i>	<i>59 879</i>	
SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU MASSIF DU MARKSTEIN-GRAND BALLON			
MARKSTEIN - Aménagement d'une luge sur rail et construction du bâtiment technique	457 926	68 689	
MARKSTEIN - Travaux sur pistes	137 688	85 766	
MARKSTEIN- Liaison TREH	49 218	27 927	
<i>SOUS/TOTAL</i>	<i>644 832</i>	<i>182 382</i>	
TOTAL GENERAL	1 839 772	453 461	

SYNDICATS MIXTES – Opérations (F244)	Engagés (€)	A financer en 2016 (€)	OBSERVATIONS
SYNDICAT MIXTE DU LAC BLANC			
Aménagement du front de neige	64 800	64 800	Plus d'encours au-delà de 2016
Aménagement du front de neige-tranche complémentaire	17 100	17 100	
Acquisition foncière bâtiment d'accueil	35 100	35 100	
Création d'une zone ludique freestyle -tranche complémentaire	124 650	124 650	
Développement VTT XC enduro-Tranche complémentaire	9 000	9 000	
Investissements courants annuels	20 000	20 000	Financement statutaire à parité avec la COM COM de Kaysersberg pour les années 2014 et 2015
<i>SOUS/TOTAL</i>	<i>270 650</i>	<i>270 650</i>	
SYNDICAT MIXTE VALLEE DE MUNSTER - HAUTES VOSGES			
SCHNEPFENRIED - Construction Télési Deybach	810 000	672 114	Plus d'encours au-delà de 2016
SCHNEPFENRIED – Restructuration voirie et signalétique Tranche 1	72 000	72 000	Plus d'encours au-delà de 2016
SCHNEPFENRIED – Investissements courants annuels	20 000	20 000	Financement statutaire à parité avec la COM COM de la Vallée de Munster pour les années 2014 et 2015
GASCHNEY – I30 Petit Hohneck + Schallern + Ecole	17 600	17 600	I30 : Inspection à 30 ans exigée par la réglementation relative à la sécurité des installations
TANET – I30 Seestaedtle	40 000	40 000	
<i>SOUS/TOTAL</i>	<i>959 600</i>	<i>821 714</i>	
SYNDICAT MIXTE DU MARKSTEIN-GRAND BALLON			
MARKSTEIN – Aménagement d'un nouveau système d'épuration	754 122	330 509	Plus d'encours au-delà de 2016
MARKSTEIN – Investissements courants annuels	20 000	20 000	Financement statutaire à parité avec les COM COM de St Amarin et de Guebwiller pour les années 2014 et 2015
<i>SOUS/TOTAL</i>	<i>774 122</i>	<i>350 509</i>	
SYNDICAT MIXTE INTERDEPARTEMENTAL DU BALLON D'ALSACE (SMIBA)			
BALLON D'ALSACE (SMIBA) 2014 – Consolidation financement anciennes opérations	800 000	800 000	Plus d'encours au-delà de 2016
Piste rouge + télési Langenberg Phase 2	26 759	26 759	
<i>SOUS/TOTAL</i>	<i>826 759</i>	<i>826 759</i>	
TOTAL GENERAL	2 831 231	2 269 632	

En résumé, il est proposé :

- **l'inscription d'un crédit de paiement en investissement de 2 723 093 €.**

B. Opérations nouvelles pour 2016

- **Syndicat mixte d'Aménagement des Stations de la Vallée de Munster/Hautes-Vosges**

Conformément aux dispositions statutaires, le programme d'investissements non courants a été contractualisé via la convention d'aménagement, qui couvre la période 2008-2015.

Le taux de financement des investissements non courants, découlant des dispositions de cette même convention, était de 90 % maximum du solde à charge pour le syndicat mixte.

L'engagement financier initial du Département, via la convention d'aménagement, était de 7 905 285 €.

Sur la période 2008-2015, une somme de 6 605 285 € a été engagée.

A titre exceptionnel, il a été convenu que sur la programmation des opérations du millésime 2016, serait octroyé un montant de 600 000 €, réparti à raison de :

- 400 000 € pour le site d'intérêt départemental du Schnepfenried,
- 200 000 € pour les deux sites d'intérêt local du Tanet (112 000 €) et du Gaschney (88 000 €).

Compte tenu de l'état d'avancement des projets, il est proposé de prévoir un crédit de paiement de 88 000 €.

En résumé, il est proposé :

- **d'inscrire un crédit de paiement de 88 000 €.**

II. L'AIDE AU FONCTIONNEMENT EN FAVEUR DE LA MONTAGNE

A. Fonctionnement des syndicats mixtes

Les quatre Syndicats Mixte bénéficiant d'une aide départementale sont :

- le Syndicat Mixte d'Aménagement du site du Lac Blanc
- le Syndicat Mixte d'Aménagement des Stations de la Vallée de Munster/Hautes-Vosges
- le Syndicat Mixte d'Aménagement du Massif du Markstein-Grand Ballon
- le Syndicat Mixte Interdépartemental du Ballon d'Alsace (SMIBA)

En qualité de membre des syndicats mixtes, le Département est tenu de participer statutairement à l'équilibre du budget de fonctionnement, pour lequel les recettes commerciales issues des biens affermés ou loués ne permettent pas d'assurer l'équilibre, alors qu'il doit assurer la prise en charge des dépenses liées au fonctionnement.

Des participations publiques des membres abondent les recettes pour couvrir le déficit, à hauteur de 50 % pour le Département et 50 % pour le ou les autre(s) membre(s), sauf pour le SMIBA pour lequel les Départements du Haut-Rhin et du Territoire de Belfort interviennent chacun à raison de 40 %, les autres membres intervenant à hauteur de 20 %.

Certains syndicats, comme celui du Markstein-Grand Ballon, du SMIBA, ainsi que celui de la Vallée de Munster, assurent également la gestion de l'eau et/ou de l'assainissement pour lesquels la participation publique est prévue par les statuts.

La loi NOTRe prévoit que cette gestion soit transférée aux établissements intercommunaux au plus tard en 2020.

La participation statutaire départementale aux dépenses de fonctionnement des budgets des syndicats mixte s'inscrit dans le cadre de l'enveloppe dédiée à la contractualisation dans le cadre des CTV, pour les sites d'intérêt départemental, sur la période 2014-2019.

En 2015, la participation départementale totale s'est élevée à 748 790,50 € pour les quatre syndicats mixtes.

Pour 2016, il est proposé d'inscrire le montant de 749 000 €, à ventiler entre les quatre syndicats mixtes selon leur besoin, sur la base des participations versées en 2015.

Ce montant serait réparti selon le tableau suivant :

SYNDICATS MIXTES	BP 2016 CP (€)
Syndicat Mixte d'Aménagement du site du Lac Blanc	150 000
Syndicat Mixte d'Aménagement des stations de la Vallée de Munster/Hautes-Vosges	145 700
Syndicat Mixte d'Aménagement du Massif du Markstein Grand-Ballon	248 900
Syndicat Mixte Interdépartemental du Ballon d'Alsace - SMIBA	204 400
TOTAL	749 000

En résumé, il est proposé :

- **d'inscrire un crédit de paiement de 749 000 €.**

B. Soutiens divers

• Déneigement

En complément de son intervention pour l'investissement et le fonctionnement général, le Département participe également aux charges de déneigement des accès à certains sites de ski à hauteur maximum de 50 %.

Pour la saison 2015/2016, il est proposé de maintenir le montant inscrit en 2015 et de prévoir pour 2016 l'inscription de crédits de paiement d'un montant de 30 740 €.

En résumé, il est proposé :

- **d'inscrire un crédit de paiement de 30 740 €.**

• Etudes/Observatoire économique des loisirs de montagne

Comme les années précédentes, un crédit de 10 000 € est à prévoir pour permettre le financement du suivi de l'Observatoire économique des loisirs de montagne, outil d'analyse mis en œuvre depuis le début de la politique montagne par l'Agence de développement Touristique de Haute Alsace (ADT) qui permet de disposer de critères d'évaluation de la politique, ainsi que de données relatives aux retombées économiques des actions menées en faveur de la montagne.

En résumé, il est proposé :

- **d'inscrire un crédit de paiement de 10 000 €.**

En conclusion, je vous propose :

❖ d'inscrire au titre du BP 2016 pour la politique montagne - Programmes F043 et F044 :

- * en investissement : des crédits de paiement de 2 811 093 M€ répartis comme suit :
 - 453 461 € (programme F243)
 - 2 357 632 € (programme F244)

- * en fonctionnement : des crédits de paiement de 789 740 € répartis comme suit :
 - 749 000 € pour la participation statutaire aux syndicats mixtes, (programme F844), dont :
 - Syndicat Mixte d'Aménagement du site du Lac Blanc 150 000 €
 - Syndicat Mixte d'Aménagement des stations de la Vallée de Munster/Hauts-Vosges 145 700 €

- Syndicat Mixte d'Aménagement du Massif du Markstein Grand-Ballon 248 900 €
- Syndicat Mixte Interdépartemental du Ballon d'Alsace - SMIBA 204 400 €
- 10 000 € pour l'Observatoire de la Montagne (programme F744)
- 30 740 € pour la prise en charge du déneigement (programme F744)

❖ **de donner délégation à la Commission permanente**

- pour valider les opérations annuelles figurant dans les projets de développement, affecter et engager les financements dans le cadre du budget annuel,
- pour engager les crédits de paiement par syndicat mixte pour la participation du Département à leur fonctionnement,
- pour valider les conventions de financement ou leurs avenants à intervenir, notamment avec les syndicats mixtes.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Eric STRAUMANN